



DÉTAIL SCULPTÉ CALVAIRE LA MARTYRE

# Skoaz ouzh skoaz

*Épaule contre épaule*

AGISSONS ENSEMBLE POUR SAUVEGARDER LE PATRIMOINE BRETON



• PATRIMOINE •

# DEVENEZ « MÉCÈNE DE BRETAGNE » !

Breton, d'ici ou d'ailleurs, amoureux de la Bretagne, particulier, entrepreneur, vous aimez le patrimoine et vous voulez contribuer à sa sauvegarde. Le dispositif « Skoaz ouzh skoaz » lancé par la Région Bretagne vous permet d'être acteur en devenant « Mécène de Bretagne » !

« Skoaz ouzh skoaz », en breton, signifie « Épaule contre épaule ». C'est le nom d'une position de travail à plusieurs qui permet ainsi, en s'associant, d'être plus fort. Cette expression lorsqu'elle est contractée forme le sigle S.O.S.. En effet, l'ambition du Conseil régional est d'être au plus près de ceux qui œuvrent en faveur du patrimoine.

Le principe est donc simple. Vous pouvez agir sur le montant que la Région peut allouer à un projet de restauration d'un bien patrimonial (église, chapelle, château, lavoir, fontaine, voilier...etc.) en apportant des dons. Si le cumul de ceux-ci atteint 1 % du montant des travaux pour du bâti public ou des voiliers, la prime du Conseil régional, dite « Prime Skoaz ouzh skoaz » vient s'ajouter à l'investissement collectif.

## POUR QUEL PATRIMOINE ?

- pour du patrimoine bâti public protégé ou non protégé,
- pour des voiliers publics ou privés, protégés ou labellisés « Bateaux d'intérêt patrimonial ».

## UNE AIDE POUR QUI ?

- pour les Communes et EPCI,
- pour les associations ou les privés, propriétaires de voiliers d'intérêt patrimonial.

## À QUELLE CONDITION ?

Skoaz ouzh skoaz est une prime qui vient s'ajouter à une aide régionale. Le bénéficiaire doit donc avoir déjà été aidé par la Région pour ses travaux. Elle est versée aux communes ou autres qui ont récolté suffisamment de dons pour le projet et qui en apportent la preuve (certificat), c'est pourquoi le soutien de tous est important !

## COMMENT S'Y PRENDRE ?

Vous êtes une commune, une association, un particulier... Vous devez avant tout mettre en place une souscription en faveur de votre projet. Toute initiative permettant de réunir de l'argent pour le projet est la bienvenue et il faut la faire connaître ! Les dons sont ensuite versés sur un compte spécial ouvert auprès du Trésor Public, d'une association reconnue d'intérêt général ou de la Fondation du Patrimoine et servent à financer les travaux.

### Habitant, entrepreneur, touriste...

#### Vous souhaitez être mécène ?

**Votre don peut donc être fait auprès de la commune, de l'association ou de la Fondation du Patrimoine.**

## POUR PLUS D'INFOS, QUI CONTACTER ?

### Région Bretagne

Service de la valorisation du patrimoine  
283, avenue du Général Patton  
CS 21101 – 35 711 RENNES cedex 7  
Tél. : 02 22 93 98 12 (secrétariat)  
Mail : valorisation-patrimoine@bretagne.bzh  
www.bretagne.bzh

### Fondation du Patrimoine Bretagne

7 Boulevard Solférino  
BP 90174  
35 007 RENNES cedex  
Tél. : 02 99 30 62 30 – Fax : 02 99 31 40 45  
Mail : bretagne@fondation-patrimoine.org  
www.bretagne.fondation-patrimoine.org